BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 23 du 30 avril 2014

PARTIE PERMANENTE Armée de terre

Texte 6

CIRCULAIRE N° 90002/DEF/RH-AT/PRH/LEG

portant abrogation de textes.

Du 3 avril 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « politique des ressources humaines ».

CIRCULAIRE N° 90002/DEF/RH-AT/PRH/LEG portant abrogation de textes.

Du 3 avril 2014

NOR D E F T 1 4 5 0 6 4 7 C

Textes abrogés:

Circulaire n° 572/DEF/COFAT/DEF/BC/RSD du 15 mars 2005 (BOC, 2005, p. 2329 ; BOEM 311-0.3.2.2).

Circulaire n° 3502/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 4 avril 2005 (BOC, 2005, p. 2607; BOEM 770.3.4.1).

Circulaire n° 1159/DEF/COFAT/DF/BC/RSD du 3 juin 2005 (BOC, 2005, p. 3527 ; BOEM 770.1.1).

Circulaire n° 1344/DEF/COFAT/DF/BC/EMS du 5 juillet 2005 (BOC, 2005, p. 4552; BOEM 770.3.2.1).

Circulaire n° 9790/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 29 septembre 2005 (BOC, 2005, p. 6915 ; BOEM 770.3.4.2) modifiée.

Circulaire n° 12195/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 13 décembre 2005 (BOC/PA 9, 2006, texte 43).

Circulaire n° 116/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 30 janvier 2006 (BOC/PA 10, 2006, texte 4). Circulaire n° 1604/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 13 février 2006 (BOC/PA 12, 2006, texte 58).

Circulaire n° 2816/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 17 mars 2006 (BOC/PA 15, 2006, texte 6). Circulaire n° 4363/DEF/COFAT/DF/BCF/FI/SO du 2 mai 2006 (BOC/PA 18, 2006, texte 53) modifiée.

Circulaire n° 1395/DEF/COFAT/DF/BC/RSD du 10 mai 2006 (BOC/PA 18, 2006, texte 54). Circulaire n° 7218/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 20 juillet 2006 (BOC/PA 25, 2006, texte 60).

Circulaire n° 7392/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 25 juillet 2006 (BOC N° 8 du 24 avril 2007, texte 4) modifiée.

Circulaire n° 9824/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 25 octobre 2006 (BOC N° 6 du 19 avril 2007, texte 28 ; BOEM 104.2).

Circulaire n° 9846/DEF/CoFAT/DF/BCF/FISO du 25 octobre 2006 (BOC N° 13 du 18 juin 2007, texte 17 ; BOEM 104.2).

Circulaire n° 9826/DEF/CoFAT/DF/BCF/FISO du 25 octobre 2006 (BOC N° 14 du 19 juin 2007, texte 36 ; BOEM 104.2).

Circulaire n° 2027/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 22 février 2007 (BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 59) modifiée.

Circulaire n° 340/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 6 mars 2007 (BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 60).

Circulaire n° 2739/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 16 mars 2007 (BOC N° 17 du 19 juillet 2007, texte 32).

Circulaire n° 484/DEF/COFAT/DF/BC/EMS du 20 mars 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 124).

Circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 (BOC N° 21 du 10 septembre 2007, texte 17) modifiée.

Circulaire n° 4623/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 11 mai 2007 (BOC N° 20 du 27 août 2007, texte 38).

Circulaire n° 1030/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 6 juin 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 132).

Circulaire n° 5760/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 13 juin 2007 (BOC N° 20 du 27 août 2007, texte 43).

Circulaire n° 7108/DEF/CoFAT/DF/BCF/FIO/CPC du 16 juillet 2007 (BOC N° 29 du 23 novembre 2007, texte 49).

Circulaire n° 7497/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 juillet 2007 (BOC N° 25 du 23 octobre 2007, texte 19).

Circulaire n° 7496/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 juillet 2007 (BOC N° 26 du 7 novembre 2007, texte 19).

Circulaire n° 7498/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 juillet 2007 (BOC N° 26 du 7 novembre 2007, texte 20).

Circulaire n° 10145/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 31 octobre 2007 (BOC N° 30 du 30 novembre 2007, texte 27).

Circulaire n° 1339/DEF/CoFAT/DF/BC/INFO du 22 novembre 2007 (BOC N° 31 du 7 décembre 2007, texte 38).

Circulaire n° 7/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 9 janvier 2008 (BOC N° 8 du 29 février 2008, texte 11).

Circulaire n° 480/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 26 mars 2008 (BOC N° 16 du 25 avril 2008, texte 17).

Circulaire n° 489/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 1er avril 2008 (BOC N° 20 du 30 mai 2008, texte 23) modifiée.

Circulaire n° 601/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 23 avril 2008 (BOC N° 22 du 13 juin 2008, texte 40).

Circulaire n° 620/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 30 avril 2008 (BOC N° 22 du 13 juin 2008, texte 41).

Circulaire n° 3702/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 5 mai 2008 (BOC N° 21 du 6 juin 2008, texte 16) modifiée.

Circulaire n° 3821/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 7 mai 2008 (BOC N° 22 du 13 juin 2008, texte 42).

Circulaire n° 4506/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 27 mai 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 35).

Circulaire n° 4613/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 29 mai 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 36).

Circulaire n° 550024/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 16 janvier 2009 (BOC N° 18 du 29 mai 2009, texte 49).

Circulaire n° 550460/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 24 mars 2009 (BOC N° 12 du 4 mai 2009, texte 61).

Circulaire n° 2347/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 2 avril 2009 (BOC N° 15 du 7 mai 2009, texte 20).

Circulaire n° 3897/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 3 juin 2009 (BOC N° 21 du 19 juin 2009, texte 41) modifiée.

Circulaire n° 4156/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 11 juin 2009 (BOC N° 23 du 3 juillet 2009, texte 29).

Circulaire n° 5413/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 21 juillet 2009 (BOC N° 30 du 14 août 2009, texte 23).

Circulaire n° 550821/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 9 juillet 2009 (BOC N° 30 du 14 août 2009, texte 19).

Circulaire n° 149247/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 15 février 2010 (BOC N° 8 du 26 février 2010, texte 21).

Circulaire n° 149576/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 16 avril 2010 (BOC N° 21 du 21 mai 2010, texte 45).

Circulaire n° 149734/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 15 juin 2010 (BOC N° 28 du 9 juillet 2010, texte 31).

Circulaire n° 150597/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 7 décembre 2010 (BOC N° 54 du 23 décembre 2010, texte 16).

Circulaire n° 149321/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 9 mars 2011 (BOC N° 13 du 1er avril 2011, texte 27).

Circulaire n° 150228/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 9 décembre 2011 (BOC N° 2 du 13 janvier 2012, texte 19).

Référence de publication : BOC n° 23 du 30 avril 2014, texte 6.

Les circulaires mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- circulaire n° 572/DEF/COFAT/DEF/BC/RSD du 15 mars 2005 relative aux concours d'admission dans le corps des majors de l'armée de terre en 2005 (recrutement 2006) ;
- circulaire n° 3502/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 4 avril 2005 relative à l'admission au cours supérieur d'état-major en 2008 ;
- circulaire n° 1159/DEF/COFAT/DF/BC/RSD du 3 juin 2005 relative aux concours d'admission en 2006 des sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre aux écoles de formation spécialisées en vue de leur recrutement comme officiers des armes (recrutement 2007) et des sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre aux écoles de formation des officiers du corps technique et administratif de l'armée de terre en vue de leur recrutement comme officiers des services (recrutement 2007) ;
- circulaire n° 1344/DEF/COFAT/DF/BC/EMS du 5 juillet 2005 relative à la constitution des jurys des concours et examen relevant de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre pour le cycle 2006-2007 ;
- circulaire n° 9790/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 29 septembre 2005 modifiée, relative à l'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré par la voie de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique en 2007 ;
- circulaire n° 12195/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 13 décembre 2005 relative à l'admission et au déroulement de la scolarité du diplôme technique en 2007 ;
- circulaire n° 116/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 30 janvier 2006 relative aux concours d'admission dans le corps des majors de l'armée de terre en 2006 (recrutement 2007) ;
- circulaire n° 1604/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 13 février 2006 relative à l'organisation de l'examen pour l'attribution du diplôme militaire supérieur en 2007 ;
- circulaire n° 2816/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 17 mars 2006 relative à l'obtention du diplôme technique de spécialité en 2007 ;
- circulaire n° 4363/DEF/COFAT/DF/BCF/FI/SO du 2 mai 2006 modifiée, relative à l'organisation de l'épreuve d'accès au deuxième niveau en 2007, du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, millésime 2008 ;
- circulaire n° 1395/DEF/COFAT/DF/BC/RSD du 10 mai 2006 relative aux concours d'admission en 2007 des sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre aux écoles de formation spécialisées en vue de leur recrutement comme officiers des armes (recrutement 2008) et des sous-officiers de carrière ou sous contrat de l'armée de terre aux écoles de formation des officiers du corps technique et administratif de l'armée de terre en vue de leur recrutement comme officiers des services (recrutement 2008) ;
- circulaire n° 7218/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 20 juillet 2006 relative à l'admission au collège interarmées de défense en 2009 ;

- circulaire n° 7392/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 25 juillet 2006 modifiée, relative à l'admission et au déroulement de la scolarité du diplôme technique en 2008 ;
- circulaire n° 9824/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 25 octobre 2006 relative aux préparations militaires terre de spécialité de l'armée de terre ;
- circulaire n° 9846/DEF/CoFAT/DF/BCF/FISO du 25 octobre 2006 relative aux préparations militaires terre à option montagne ou commando de l'armée de terre ;
- circulaire n° 9826/DEF/CoFAT/DF/BCF/FISO du 25 octobre 2006 relative à la préparation militaire supérieure terre ;
- circulaire n° 2027/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 22 février 2007 modifiée, relative à l'admission à l'école d'état-major en 2007 au titre du diplôme d'état-major ;
- circulaire n° 340/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 6 mars 2007 relative aux concours d'admission dans le corps des majors de l'armée de terre en 2007 (recrutement 2008) ;
- circulaire n° 2739/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 16 mars 2007 relative à l'admission au collège interarmées de défense en 2010 ;
- circulaire n° 484/DEF/COFAT/DF/BC/EMS du 20 mars 2007 relative à l'organisation du concours 2007 d'admission au collège interarmées de défense ;
- circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 modifiée, relative au diplôme technique en 2009 ;
- circulaire n° 4623/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 11 mai 2007 relative au diplôme technique de spécialité en 2008 ;
- circulaire n° 1030/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 6 juin 2007 relative aux concours d'admission en 2008 des sous-officiers de carrière ou sous-contrat de l'armée de terre aux écoles de formation spécialisées en vue de leur recrutement comme officiers des armes (recrutement 2009) et des sous-officiers de carrière ou sous-contrat de l'armée de terre aux écoles de formation des officiers du corps technique et administratif de l'armée de terre en vue de leur recrutement comme officiers des services (recrutement 2009) ;
- circulaire n° 5760/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 13 juin 2007 relative aux épreuves d'examen du diplôme d'état-major pour le cycle 2007-2008 ;
- circulaire n° 7108/DEF/CoFAT/DF/BCF/FIO/CPC du 16 juillet 2007 relative aux modalités d'inscription aux cours par correspondance organisés en vue du recrutement d'officiers des écoles d'armes et d'officiers des services. Concours 2009 ;
- circulaire n° 7497/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 juillet 2007 relative au concours d'admission au stage de formation de chef de musique militaire en 2008;
- circulaire n° 7496/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 juillet 2007 relative au stage préparatoire au concours d'admission au stage de formation de chef de musique des armées en 2008 et au stage préparatoire au concours d'admission au stage de formation de chef de musique militaire en 2008 ;
- circulaire n° 7498/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 juillet 2007 relative au concours d'admission au stage de formation de chef de musique des armées en 2008;
- circulaire n° 10145/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 31 octobre 2007 relative à l'organisation des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur en 2008 ;

- circulaire n° 1339/DEF/CoFAT/DF/BC/INFO du 22 novembre 2007 relative au calendrier des concours d'admission aux écoles de formation d'officiers (école spéciale militaire de Saint-Cyr, école militaire du corps technique et administratif et école militaire interarmes), des concours « officiers d'active des écoles d'armes » et « officiers d'active des écoles des services », des concours des majors ainsi que pour les concours de l'enseignement militaire supérieur (collège interarmées de défense, diplôme technique, examen du diplôme militaire supérieur) pour l'année 2008 ;
- circulaire n° 7/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 9 janvier 2008 relative aux concours d'admission dans le corps des majors de l'armée de terre en 2008 (recrutement 2009) ;
- circulaire n° 480/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 26 mars 2008 relative à l'organisation du concours 2008 d'admission au collège interarmées de défense ;
- circulaire n° 489/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 1er avril 2008 modifiée, relative au stage de formation de chef de musique des armées et de chef de musique militaire (recrutement 2008) ;
- circulaire n° 601/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 23 avril 2008 relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2009 ;
- circulaire n° 620/DEF/CoFAT/DF/BC/RSD du 30 avril 2008 relative aux concours d'admission en 2009 des sous-officiers de carrière ou sous-contrat de l'armée de terre aux écoles de formation spécialisées en vue de leur recrutement comme officiers des armes (recrutement 2010) et des sous-officiers de carrière ou sous-contrat de l'armée de terre aux écoles de formation des officiers du corps technique et administratif de l'armée de terre en vue de leur recrutement comme officiers des services (recrutement 2010) ;
- circulaire n° 3702/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 5 mai 2008 modifiée, relative au diplôme technique en 2010 ;
- circulaire n° 3821/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 7 mai 2008 relative au diplôme technique de spécialité en 2009 ;
- circulaire n° 4506/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 27 mai 2008 relative à l'admission et à la scolarité à l'école d'état-major au titre du diplôme d'état-major pour le cycle 2008-2009 ;
- circulaire n° 4613/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 29 mai 2008 relative à l'admission au collège interarmées de défense en 2011 ;
- circulaire n° 550024/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 16 janvier 2009 relative à l'organisation et à la mise en oeuvre des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur en 2009;
- circulaire n° 550460/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 24 mars 2009 relative à l'organisation du concours 2009 d'admission au collège interarmées de défense ;
- circulaire n° 2347/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 2 avril 2009 relative au diplôme technique de spécialité en 2010;
- circulaire n° 3897/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 3 juin 2009 modifiée, relative à l'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre en 2011 ;
- circulaire n° 4156/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 11 juin 2009 relative au diplôme technique en 2011 ;
- circulaire n° 5413/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 21 juillet 2009 relative à l'admission et à la scolarité à l'école d'état-major au titre du diplôme d'état-major pour le cycle 2009-2010 ;

- circulaire n° 550821/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 9 juillet 2009 relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2010;
- circulaire n° 149247/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 15 février 2010 relative à l'organisation et à la mise en oeuvre des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur en 2010 ;
- circulaire n° 149576/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 16 avril 2010 relative à l'organisation et à la mise en œuvre du concours 2010 d'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre en 2011 ;
- circulaire n° 149734/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 15 juin 2010 relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2011 ;
- circulaire n° 150597/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 7 décembre 2010 relative à l'organisation et à la mise en oeuvre des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur en 2011 ;
- circulaire n° 149321/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 9 mars 2011 relative à l'organisation et à la mise en œuvre du concours 2011 d'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre en 2012 ;
- circulaire n° 150228/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 9 décembre 2011 relative à l'organisation et à la mise en œuvre des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur en 2012.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de corps d'armée, directeur des ressources humaines de l'armée de terre,

Frédéric SERVERA.